

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1172

14 mai 2008

SOMMAIRE

Alscot Sàrl	56232	Oakham S.A.	56214
Capetown S.A.	56239	Parkwood (Cologne) S.à r.l.	56227
CR Realty S.à r.l.	56256	Parkwood (Essen) S.à r.l.	56221
Elcoteq SE	56215	Parkwood (Hamburg) S.à r.l.	56210
Elcoteq SE	56240	Parkwood (Koblenz) S.à r.l.	56224
Endilon Investments, S.à r.l.	56224	Parkwood (Köln) S.à r.l.	56215
Financial IT Systems S.à r.l.	56255	Parkwood (Leverkussen) S.à r.l.	56222
Greengage S.A.	56254	Parkwood (Plettenburg) S.à r.l.	56219
Immo Théâtre S.A.	56210	Richardson European Holdings S.à r.l. ...	56232
Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	56224	Rubino S.A.	56253
K.S.L. Sàrl	56253	Rubino S.A.	56256
La Financière Syren SA	56253	Rubino S.A.	56256
LGIG 2 Objekt Pulheim LP	56213	Rugby Realty Holding S.à r.l.	56239
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	56213	SILUX Letzebuenger Feier Schutz (L.F.S.) S.à r.l.	56251
LGIG Property D2 S.à r.l.	56229	Silver Vending System	56219
LGIG Property D3 S.à r.l.	56222	Sokoz S.A.	56227
Logiver S.A.	56255	Springfield Sàrl	56249
LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	56211	Sublime S.à r.l.	56240
Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.	56240	Syren Holding SA	56253
MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.	56240	Transvalor S.A.	56231
Min Invest S.A.	56210	Vanpiperzeel S.A.	56255
Mondorfer Computer Center S.à r.l.	56254	WB FSG (Luxembourg) S. à r.l.	56251
Nordea Bank S.A.	56254	WB FSG S.à r.l.	56249
		William International Holding S.A.	56255

Immo Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.306.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2008 que:

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8-12, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Madame Vania BARAVINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry FLEMING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008.

Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A, commissaire aux comptes démissionnaire:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008.

Il résulte des décisions du conseil d'administration du 19 mars 2008 que:

Le siège social de la société a été transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008053321/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

—
Messieurs John SEIL, Thierry FLEMING et Luc HANSEN ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs en date du 1^{er} avril 2008. A cette même date AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008053319/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Hamburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.030.

—
Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Nomination de 2 nouveaux gérants:

1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053310/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 80.081,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 February 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "LPSS - Global Property Securities S.à r.l.", a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 125.240, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 14 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 18 May 2007 (page 43499, number 907). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 737,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) by creating and issuing seven thousand three hundred and seventy-five (7,375) units, each having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Units").

The seven thousand three hundred and seventy-five (7,375) New Units will be entirely subscribed by LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from a convertible interest free shareholder's loan granted to the Company by its sole shareholder, LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS, prenamed, on 20 February 2008, for an aggregate amount of seven hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 737,500.-).

The total contribution of seven hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 737,500.-) relating to the New Units will be entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) represented by seven thousand and five hundred (7,500) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Third resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Laurent BÉLIK from his mandate as manager of the Company with effect as of February 22, 2008. Full discharge will be granted to the resigning manager during the next shareholders' meeting having to approve the annual accounts.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mrs Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine (France), with professional address at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager of the Company with effect as of February 22, 2008, as manager of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS", une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.081,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 27 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "LPSS - Global Property Securities S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.240, constituée suivant un acte du notaire sous-signé, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2007 (page 43499, numéro 907). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) par la création et l'émission de sept mille trois cent soixante-quinze (7.375) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que "Nouvelles Parts Sociales").

Les sept mille trois cent soixante-quinze (7.375) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS, prénommée, payées par un apport en nature consistant en l'intégralité du prêt sans intérêt accordé par l'associé unique de la Société, LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV - FIS, prénommée, le 20 février 2008, pour un montant de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-).

L'apport total de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représentés par sept mille cinq cents (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Laurent BÉLIK de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 22 février 2008. Décharge pleine et entière lui sera donnée lors de la prochaine assemblée générale des associés ayant à approuver les comptes annuels.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine (France), ayant son adresse professionnelle au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg, avec effet au 22 février 2008, gérant de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008. Relation: EAC/2008/3617. — Reçu trois mille six cent quatre-vingt-sept Euros cinquante Cents (737.500,- à 0,5 % = 3.687,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053251/239/118.

(080058948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG 2 Objekt Pulheim LP).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122032, here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 1st April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt Pulheim LP", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 127.414, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1222 on 21 June 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "LGIG 2 Objekt Pulheim LP" to "LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt Pulheim LP", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.414, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 30 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1222 le 21 juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de LGIG 2 Objekt Pulheim LP" en "LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. Relation: EAC/2008/5010. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053256/239/74.

(080058855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2008

Au Conseil d'Administration de OAKHAM S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Administrateur

Référence de publication: 2008053311/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.973.

Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Nomination de 2 nouveaux gérants:

1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053301/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Elcoteq SE, Société Européenne.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.554.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary part of the annual general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of "Elcoteq SE", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.554, with its principal office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, organized as a "société européenne" pursuant to a permission of transfer of the registered office from Finland to Luxembourg, dated July 2nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 97, on January 15th, 2008.

The extraordinary part of the general meeting begins at three p.m., Mr Hannu KROGERUS, Attorney at Law, residing in Helsinki, Finland, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Marc UEBERECKEN, LL.M., residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Jacques BERNARD, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- This annual general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 430 of February 20th, 2008 and N ° 572 of March 7th, 2008, in the Luxemburger Wort N ° 43 of February 20th, 2008 and N ° 57 of March 7th, 2008, as well as in the Kauppalehti N ° 36 of February 20th, 2008 and N ° 48 of March 7th, 2008.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- The agenda of the meeting comprises the following items:

1. The proposal of the Board of Directors to amend the first sentence of Article 30 of the Articles of Association as follows:

"The number of directors shall not be less than four (4) and not more than ten (10)."

2. The proposal of the Board of Directors to amend the second paragraph of Article 54 of the Articles of Association as follows:

"The Company shall hold each year an Annual General Meeting of shareholders on the March 23 in the city of Luxembourg at such time and place as the Board of Directors shall determine and specify in the convening notice. If said day is a legal or bank holiday in Luxembourg or Finland, the meeting shall be held on the second following business day."

Standard items stated in Article 58 of the Articles of Association as follows:

3. Annual accounts as at December 31, 2007 (consisting of the income statement, balance sheet, consolidated income statement, consolidated balance sheet and management report issued by the Board of Directors);

4. Statutory and/or independent auditors' report as at December 31, 2007;

5. Approval of the annual accounts and of the consolidated accounts as at December 31, 2007;

6. Allocation of the result and retained earnings;

7. Discharge of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor;

8. Remuneration of the members of the Board of Directors and the statutory auditor;

9. Number of the members of the Board of Directors;

10. Election of the members of the Board of Directors;

11. Election of the statutory and/or independent auditor.

Other matters:

12. Presentation and approval of the Final Accounts relating to the transfer of domicile.

III.- The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- It appears from the said attendance list that out of the twenty-two million twenty-five thousand nine hundred and nineteen (22,025,919) ordinary series A shares of a par value of zero point forty euro (0.40 EUR) each, representing the total capital of eight million eight hundred and ten thousand three hundred and sixty-seven point sixty euro (8,810,367.60 EUR), and of the one hundred and five million seven hundred and seventy thousand (105,770,000) founder's shares series K of a par value of zero point four euro (0.04 EUR) each, seven million three hundred and fifty-five thousand two hundred and forty-eight (7,355,248) A shares and one hundred and five million seven hundred and seventy thousand (105,770,000) K shares, representing 88.52% of the issued shares, are duly represented, among others by video conference, at this meeting which consequently is regularly constituted, and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution:

First Resolution

Following the proposal of the Board of Directors the General Meeting decides to amend the first sentence of Article 30 of the Articles of Association in order to read as follows in its English version:

" **Art. 30. first sentence.** The number of directors shall not be less than four (4) and not more than ten (10)."

The German version of Article 30, first sentence shall read as follows:

" **Art. 30. erster Satz.** Die Anzahl der Mitglieder des Vorstands beträgt nicht weniger als vier (4) und nicht mehr als zehn (10)."

This resolution is passed with the following votes:

- 7.198.127	A shares voting in favour
- 23.296	A shares voting against
- 105.770.000	K shares voting in favour
- 0	K shares voting against

Second Resolution

Following the proposal of the Board of Directors the General Meeting decides to amend the second paragraph of Article 54 of the Articles of Association in order to read as follows:

" **Art. 54. second paragraph.** The Company shall hold each year an Annual General Meeting of shareholders on March 23rd in the city of Luxembourg at such time and place as the Board of Directors shall determine and specify in the convening notice. If said day is a legal or bank holiday in Luxembourg or Finland, the meeting shall be held on the second following business day."

The German version of Article 54, second sentence shall read as follows:

" **Art. 54. zweiter Absatz.** Die Gesellschaft hält jedes Jahr am 23. März eine Jahreshauptversammlung der Aktionäre in Luxemburg-Stadt zu derjenigen Uhrzeit und an demjenigen Ort ab, wie sie durch den Vorstand festgelegt und im Einladungsschreiben angegeben werden. Sollte der besagte Tag ein gesetzlicher Feiertag oder Bankfeiertag in Luxemburg oder Finnland sein, so wird die Versammlung am zweitnächsten Arbeitstag abgehalten."

This resolution is passed with the following votes:

- 7.181.906	A shares voting in favour
- 39.517	A shares voting against
- 105.770.000	K shares voting in favour
- 0	K shares voting against

The remaining items on the agenda have been decided on in the general annual meeting which was held immediately after this meeting, under private seal.

Nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 16.20 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle de la société européenne établie à Luxembourg sous la dénomination de "Elcoteq SE", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.554, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, suivant une autorisation pour transférer le siège de la Finlande au Grand-Duché de Luxembourg en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 97 du 15 janvier 2008.

La partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Hannu KROGERUS, avocat, demeurant à Helsinki, Finlande.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, LL.M., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques BERNARD, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale annuelle a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 430 du 20 février 2008 et N ° 572 du 7 mars 2008, au Luxemburger Wort o ° 43 du 20 février 2008 et N ° 57 du 7 mars 2008, ainsi qu'au Kauppalehti N ° 36 du 20 février 2008 et N ° 48 du 7 mars 2008.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

1. Proposition du Conseil d'Administration de modifier la première phrase de l'Article 30 des statuts de la Société comme suit:

"The number of directors shall not be less than four (4) and not more than ten (10).";

2. Proposition du Conseil d'Administration de modifier la deuxième phrase de l'Article 54 des statuts de la Société comme suit:

"The Company shall hold each year an Annual General Meeting of shareholders on the March 23 in the city of Luxembourg at such time and place as the Board of Directors shall determine and specify in the convening notice. If said day is a legal or bank holiday in Luxembourg or Finland, the meeting shall be held on the second following business day.";

Point standard à l'ordre du jour tel qu'indiqué dans l'Article 58 des statuts de la Société comme suit:

3. Comptes annuels au 31 décembre 2007 (composé des comptes de pertes et de profits, du bilan, des comptes de pertes et des profits consolidés, du bilan consolidés et du rapport de gestion édité par le Conseil d'Administration);

4. Rapport du Commissaire aux comptes statutaire et/ou indépendant au 31 décembre 2007;

5. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007;

6. Répartition des résultats et des bénéfices non-distribués;

7. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes;

8. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;

9. Nombre des membres du Conseil d'Administration;

10. Nomination des membres du Conseil d'Administration;

11. Nomination d'un Commissaire aux comptes statutaire et/ou indépendant;

Autres sujets;

12. Présentation et approbation des comptes finaux concernant le transfert de domicile.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les vingt-deux millions vingt-cinq mille neuf cent dix-neuf (22.025.919) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de quarante centimes d'euros (0,40 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit millions huit cent dix mille trois cent soixante-sept virgule soixante euros (8.810.367,60 EUR), et que sur les cent cinq millions sept cent soixante-dix mille (105.770.000) actions de fondateur de catégorie K d'une valeur nominale de quatre centimes d'euros (0,04 EUR) chacune, sept millions trois cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit (7.355.248) actions ordinaires de catégorie A et cent cinq millions sept cent soixante-dix mille (105.770.000) actions de fondateur de catégorie K, représentant 88,52% des actions émises, sont dûment représentées à la présente assemblée, entre autres par vidéoconférence, qui en conséquence est régulièrement constituée, et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, la résolution suivante:

Première résolution

Suite à la proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase de l'Article 30 des statuts de la Société, pour lui donner désormais en sa version anglaise la teneur suivante:

" **Art. 30. first sentence.** The number of directors shall not be less than four (4) and not more than ten (10)."

La version allemande de la dernière phrase de l'article 30 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 30. erster Satz.** Die Anzahl der Mitglieder des Vorstands beträgt nicht weniger als vier (4) und nicht mehr als zehn (10)."

Cette résolution a été prise avec les votes suivants:

- 7.198.127	actions de catégorie A, en faveur
- 23.296	actions de catégorie A, contre
- 105.770.000	actions de catégorie K, en faveur
- 0	actions de catégorie K, contre

Deuxième résolution

Suite à la proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'Article 54 des statuts de la Société, pour lui donner désormais en sa version anglaise la teneur suivante:

" **Art. 54. second paragraph.** The Company shall hold each year an Annual General Meeting of shareholders on March 23rd in the city of Luxembourg at such time and place as the Board of Directors shall determine and specify in the convening notice. If said day is a legal or bank holiday in Luxembourg or Finland, the meeting shall be held on the second following business day."

La version allemande du deuxième alinéa de l'article 54 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 54. zweiter Absatz.** Die Gesellschaft hält jedes Jahr am 23. März eine Jahreshauptversammlung der Aktionäre in Luxemburg-Stadt zu derjenigen Uhrzeit und an demjenigen Ort ab, wie sie durch den Vorstand festgelegt und im Einladungsschreiben angegeben werden. Sollte der besagte Tag ein gesetzlicher Feiertag oder Bankfeiertag in Luxemburg oder Finnland sein, so wird die Versammlung am zweitnächsten Arbeitstag abgehalten."

Cette résolution a été prise avec les votes suivants:

- 7.181.906	actions de catégorie A, en faveur
- 39.517	actions de catégorie A, contre
- 105.770.000	actions de catégorie K, en faveur
- 0	actions de catégorie K, contre

Les points restants à l'ordre du jour ont été délibérés lors de l'assemblée générale annuelle qui a été tenu immédiatement après cette assemblée, sous seing privé.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: H. Krogerus, J.-M. Ueberecken, J.-J. Bernard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, LAC/2008/13193. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008053244/5770/197.

(080059090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Plettenburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.029.

Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
- Nomination de 2 nouveaux gérants:
 1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
 2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053298/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Silver Vending System, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 727.750,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.726.

In the year two thousand eight, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, undersigned.

THERE APPEARED:

- "ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.144,
- "EMERALD ADVISORY SERVICES & EQUITY INVESTMENTS S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.471, and
- "P&M PARTNERS S.p.A.", a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Donatello 71, Roma, Italy,

Here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of several proxies.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Silver Vending System", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 June 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.726, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1166 on 8 November 2005 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 28 June 2005, drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C number 69 on 11 January 2006.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint as liquidator of the Company Mr Enzo Guastaferrri, private employee, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

ONT COMPARU:

- "ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.144,

- "EMERALD ADVISORY SERVICES & EQUITY INVESTMENTS S.A.", une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.471, et

- "P&M PARTNERS S.p.A.", une société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social au Via Donatello 71, Rome, Italie,

ici représentées par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Silver Vending System", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 10 juin 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.726, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1166 du 8 novembre 2005, page 55957 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 69 du 11 janvier 2006, page 3290.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur Monsieur Enzo GUASTAFERRI, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure données en tête.

Le document ayant été lu aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparantes ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2008. Relation: EAC/2008/4277. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053243/239/115.

(080058644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Essen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.868.

Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
- Nomination de 2 nouveaux gérants:

1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053303/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Leverkussen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.028.

Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
- Nomination de 2 nouveaux gérants:
 1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
 2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053300/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LGIG Property D3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.324.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a limited liability company or société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on April 1st, 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG Property D3 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.324, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1976 on 13 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 41 on 8 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand three hundred euro (EUR 44.300.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to fifty-six thousand eight hundred euro (EUR 56.800.-) through the issue of one thousand seven hundred and seventy-two (1.772) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) (the "Contribution"). The amount of forty-four thousand three hundred euro (EUR 44.300.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of five thousand seven hundred euro (EUR 5.700.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The Company's share capital is set at fifty-six thousand eight hundred euro (EUR 56.800.-) represented by two thousand two hundred and seventy-two (2.272) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG Property D3 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.324, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1976 le 13 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 le 8 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 44.300.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à cinquante-six mille huit cents euros (EUR 56.800.-) par l'émission de mille sept cent soixante-douze (1.772) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) (l'"Apport"). Du montant de l'apport, le montant de quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 44.300.-) sera alloué au capital social et le montant de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700.-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-six mille huit cents euros (EUR 56.800.-) représentée par deux mille deux cent soixante-douze (2.272) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. Relation: EAC/2008/5012. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5% = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053238/239/98.

(080058864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Endilon Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 28 mars 2008

Le 28 mars 2008, les gérants de Endilon Investments sàrl ("la société"), ont pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008053313/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Koblenz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.976.

—
Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Nomination de 2 nouveaux gérants:

1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053308/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

—
In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kleber Property, LLC a limited liability company established in Delaware under the Limited Liability Company Act, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, represented by M^e Habiba Boughaba maître en droit, pursuant to a proxy dated March 17th, 2008 which shall be registered together with the present deed,

being the sole member of "Kléber Luxembourg Holding S. à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 4 July 2007 by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1723 of 14 August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 13 February 2008 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The sole member holds the entire issued share capital of the Company.

II. The item on which resolutions are to be passed is as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of two hundred fifty-three thousand Euros (EUR 253,000) in order to bring it to two hundred sixty-three thousand five hundred Euros (EUR 265,500) by the issue of ten thousand one hundred and twenty (10,120) new shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. Intervention, subscription and payment of the newly issued shares by BCSP V Europe Investments, L.P.;

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of two hundred fifty-three thousand Euros (EUR 253,000) in order to bring it to two hundred sixty-five thousand five hundred Euros (EUR 265,500) by the issue of ten thousand one hundred and twenty (10,120) new shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Subscription and payment

Such new shares have been subscribed for and fully paid up by BCSP V Europe Investments, L.P. (DE) a limited partnership existing under the laws of Delaware having its registered office at c/o Beacon Capital Partners, LLC, 200 State Street, 5th Floor, Boston, Massachusetts 02109, USA, represented by M^e Habiba Boughaba, prenamed, pursuant to a proxy dated March 17th, 2008 which shall be registered together with the present deed, against a contribution in cash of an amount of two hundred fifty-three thousand Euros (EUR 253,000).

Proof of the full payment of the subscription price of an amount of two hundred fifty-three thousand Euros (EUR 253,000) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder and BCSP V Europe Investment, L.P., resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty-five thousand five hundred euro (EUR 265,500) divided into ten thousand six hundred and twenty (10,620) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kleber Property, LLC une limited liability company établie à Delaware selon le Limited Liability Company Act, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, représentée par M

° Habiba Boughaba maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2008 qui sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'unique associé de "Kléber Luxembourg Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en date du 4 juillet 2007 par acte reçu de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1723 du 14 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 février 2008 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

Le comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'unique associé détient l'entière propriété du capital social émis de la Société.

II. Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) d'un montant de deux cent cinquante-trois mille Euros (EUR 253.000) afin de le porter à deux cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 265.500) par l'émission de dix mille cent vingt (10.120) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25). Intervention, souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par BCSP V Europe Investments, L.P.;

2) Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) d'un montant de deux cent cinquante-trois mille Euros (EUR 253.000) afin de le porter à deux cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 265.500) par l'émission de dix mille cent vingt (10.120) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

Souscription et libération

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par BCSP V Europe Investments, L.P. (DE) un limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) ayant son siège social à c/o Beacon Capital Partners, LLC, 200 State Street, 5th Floor, Boston, Massachusetts 02109, USA, représenté par M^e Habiba Boughaba, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2008 qui sera enregistrée avec le présent acte, par un apport en espèces de deux cent cinquante-trois mille Euros (EUR 253.000).

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription des parts sociales pour un montant de deux cent cinquante-trois mille Euros (EUR 253.000) a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 265.500) divisé en dix mille six cent vingt (10.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à deux mille huit cents Euros (EUR 2.800).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008, LAC/2008/12375. — Reçu mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 0,5% = 1.265,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008053240/5770/118.

(080058789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Parkwood (Cologne) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.027.

Décisions de l'associé unique du 20 mars 2008:

- Transfert du siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Nomination de 2 nouveaux gérants:

1. M. Ronald Weber, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. M. Romain Bontemps, domicilié à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008053304/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.019.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOKOZ S.A.", ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.019, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 9 mai 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 20 février 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tanguy LESSELIN, administrateur de société, demeurant 16, av de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre CAYPHAS, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard HERMAN, administrateur de société, demeurant à Saint-Léger.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifier les droits des actionnaires de catégorie B en cas d'augmentation de capital,

2. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept mille six cent vingt-huit euros (EUR 7.628,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-) à quarante-six mille trois cent soixante-dix-huit (EUR 46.378,-) par la création et l'émission de trois mille trente-quatre (3.034) Actions A et de sept cent quatre-vingts (780) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de cent vingt-sept euros (EUR 127,-) par action.

3. Modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les point 1 et 2 de l'ordre du jour.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les deux classes d'actions A et B comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept mille six cent vingt-huit euros (EUR 7.628,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-) à quarante-six mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 46.378,-) par la création et l'émission de trois mille trente-quatre (3.034) Actions A et de sept cent quatre-vingts (780) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de cent vingt-sept euros (EUR 127,-) par action.

L'Assemblée admet Madame Emmanuelle VINEL, Messieurs Nicolas KACHANER, Gaëtan MULLIEZ, Jean-Marc WANT, Thierry GLAESNER et les sociétés FG Worldwide Search Services, Courcelles Conseil Finance, à la souscription des nouvelles actions A et B, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trois mille huit cent quatorze (3.814) actions nouvellement créées se divisant en trois mille trente-quatre (3.034) Actions A et de sept cent quatre-vingts (780) Actions B ont été intégralement souscrites comme suit par:

	Actions
1) Madame Emmanuelle VINEL, demeurant 12, rue de Mareil, 78160 Marly le Roi, France, ici représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, trois cent quatre-vingt-huit Actions A	388 A
2) Monsieur Nicolas KACHANER, demeurant 18, rue de Penthièvre, 75008 Paris, France, ici représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, trois cent quatre-vingt-huit Actions A	388 A
3) Monsieur Gaëtan MULLIEZ, demeurant 24, rue Albert Prouvost, 59700 Marq en Baroeul, France, ici représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, trois cent quatre-vingt-huit Actions A	388 A
4) Monsieur Jean-Marc WANT, demeurant 13, rue Mathias Tresch, à L-2626 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, cinq cent cinq Actions A	505 A
5) Monsieur Thierry GLAESNER, demeurant 3, rue Albert Calmes, L-1310 Luxembourg, ici présent, six cent quatre-vingt-dix-huit Actions A	698 A
6) La société FG Worldwide Search Services Ltd, établie et ayant son siège social PO Box 456, Portman House, Hue Street, JE4 5RP Jersey Channel Islands, ici représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, deux cent trente-trois Actions A	233 A
7) La société Courcelles Conseil Finance, établie et ayant son siège social 35, rue de Chateaudun, 75009 Paris, France, ici représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée, trois cent quatre-vingt-huit Actions A	434 A
8) La société à responsabilité limitée Béri 210, établie et ayant son siège social 10, av. de la Liberté, à L-1930 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bernard HERMAN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, sept cent quatre-vingts Actions B	780 B
Total: trois mille huit cent quatorze Actions	3814

Les trois mille trente quatre (3.034) Actions A et sept cent quatre vingt (780) Actions B ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingt-douze mille six euros (EUR 492.006,-) incluant la prime d'émission versée d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-sept euros (484.378,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

L'apport de quatre cent quatre-vingt-douze mille six euros (EUR 492.006,-) sera alloué au capital social pour le montant de sept mille six cent vingt-huit euros (EUR 7.628,-), et quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 484.378,-) seront alloués au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-six mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 46.378,-), représenté par vingt-trois mille cent quatre vingt neuf (23.189) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes intégralement libérées et divisées en dix-neuf mille huit cent vingt neuf (19.829) Actions A et trois mille trois cent soixante (3.360) Actions B.

Toutes les décisions de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour objet ou susceptible d'avoir pour effet de modifier, directement ou indirectement, les droits spécifiques attachés aux Actions B et, en particulier, la quotité du capital et des droits de vote que cette catégorie d'actions représente sont subordonnées à l'approbation préalable de l'assemblée spéciale des titulaires d'Actions B qui ne pourra toutefois s'opposer à une décision d'augmentation de capital que pour de justes motifs liés à l'intérêt social de la société.

Les relations entre actionnaires sont régies par un pacte d'actionnaire consultable au siège de la société.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

La société a le droit de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les deux classes d'actions A et B comme en matière de modification des statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. LESSELIN, A. CAYPHAS, B. HERMAN, T. GLAESNER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2008. Relation: EAC/2008/4008. — Reçu deux mille quatre cent soixante Euros trois Cents (492.006.- à 0,5% = 2.460,03 EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053239/239/125.

(080058848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LGIG Property D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.328.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a limited liability company or société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 1st April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG Property D2 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.328, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1989 on 14 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 41 on 8 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand three hundred euro (EUR 44.300.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to fifty-six thousand eight hundred euro (EUR 56.800.-) through the issue of one thousand seven hundred and seventy-two (1.772) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) (the "Contribution"). The amount of forty-four thousand three hundred euro (EUR 44.300.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of five thousand seven hundred euro (EUR 5.700.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at fifty-six thousand eight hundred euro (EUR 56.800.-) represented by two thousand two hundred and seventy-two (2.272) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG Property D2 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.328, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 le 14 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 le 8 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 44.300.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à cinquante-six mille huit cents euros (EUR 56.800.-) par l'émission de mille sept cent soixante-douze (1.772) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) ("Apport"). Du montant de l'apport, le montant de quarante-quatre mille trois cents euros (EUR 44.300.-) sera alloué au capital social et le montant de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700.-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-six mille huit cents euros (EUR 56.800.-) représentée par deux mille deux cent soixante-douze (2.272) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. Relation: EAC/2008/5017. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5% = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053237/239/98.

(080058919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Transvalor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.867.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2007

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Emile VOGT et ne procède pas à son remplacement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Michel THOMAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue des Erables, 1040 Etterbeek, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053348/550/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.562.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008053396/231/16.

(080059145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.865.

—
STATUTES

In the year Two Thousand and Eight, on the fourteenth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary public, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Guy Hands, born on 27 August 1959 in London (United Kingdom), residing at 90 Kippington Road, TN13 2LL, Sevenoaks, Kent (United Kingdom)

hereby represented by Mr Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 March 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issue of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Alscot Sàrl".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares (parts sociales) of One Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with both Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The director, or the board of directors, shall have the power to carry out any act unless the Law provides for otherwise.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to Article 7.3 §2, in dealing with third parties as well as in legal proceedings, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the signature of at least two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All directors shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Directors may waive entitlement to such notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. Resolutions to alter the company's nationality require a unanimous vote in favor by the shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on the 31 December with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, less general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Guy Hands	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by three directors:

- Mr Chris Barnes, born on 7 May 1968, in Slough, solicitor, residing at 10 Park Vista, London SE10 9LZ, England, is appointed as director,

- Mr Stef Oostvogels, born on 21 April 1962 in Brussels, attorney-at-law, residing at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, is appointed as director,

- Mr François Pfister, born 25 October 1961 in Uccle, attorney at law, residing at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, is appointed as director.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire des présentes minutes.

A COMPARU:

M. Guy Hands, né le 27 août 1959 à Londres (Royaume-Uni), résidant au 90 Kippington Road, TN13 2LL, Sevenoaks, Kent (Royaume-Uni)

ici représenté par M^e Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé données le 8 mars 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Alscot Sàrl".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12,500) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'Un Euro (EUR 1), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire ou des mandataires et sa ou ses rémunération(s) (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art.10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Guy Hands	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600,-.

Résolution des associés

1. La Société est administrée par trois gérants, à savoir:

- M. Chris Barnes, né le 7 mai 1968, à Slough, avocat, demeurant à 10 Park Vista, London SE10 9LZ, England, est nommé gérant,
- M. Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, avocat, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, est nommé gérant,

- M. François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle, avocat, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, est nommé gérant.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. MAITREJEAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 mars 2008, LAC/2008/11506. — Reçu soixante-deux Euros et cinquante Cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008053228/208/385.

(080058746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Rugby Realty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 111.285.

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée Mercuria Services, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date 15 décembre 2005 avec la société à responsabilité limitée Rugby Realty Holding S.à r.l.

Le siège social est par conséquent également dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour Rugby Realty Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008053325/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Capetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 février 2008

L'Assemblée nomme Monsieur Robert RECKINGER, diplômé H.E.C. Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de Madame Michèle HELMINGER.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053347/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Elcoteq SE, Société Européenne.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008053425/5770/12.

(080059091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Sublime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 102.184.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.
FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008053885/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08792. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.304.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

MEIF II Luxembourg Holdings Sàrl, a company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.627,

here duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 31, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1024 of October 12, 2005 (the Company).

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name;
 2. change of the Company's accounting year;
 3. amend and fully restate the articles of association of the Company, taking into account the first and second resolution;
- and
4. change the composition of the board of managers of the Company.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l." to "MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

The sole Shareholder decides to change the accounting year so that it shall begin the first of April of each year and shall finish the thirty-first March of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2008 will end on March 31, 2008.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€12,500) represented by five hundred (500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty five hundred euro (€25) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three members (the "Members" and each a "Member") divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating

Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Members present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Extracts shall be certified by any Member.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Members including at least one A Manager and one B Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members, including at least one A Manager and one B Manager.

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of September.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

Immediately after the restatement of the articles of association of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Frank Przygodda, company director, born on February 28, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr Philippe Salpetier, company director, born on August 19, 1970 in Libramont-Chevigny (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

B Manager:

- Mr Klaus Thalheimer, corporate director, born on November 7, 1962 in Darmstadt (Germany), residing in Am Kirchberg 15, D-60431 Frankfurt (Germany); and
- Mr Charles Lynam, corporate director, born on December 26, 1968 in WELWIN Sydney (Australia), with professional address at Citypoint, 1, Ropemaker Street, EC2Y9HD London (United Kingdom).

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

MEIF II Luxembourg Holdings Sàrl, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 117.627,

ici dûment représentée par Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 12 octobre 2005 (la Société),

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société;
2. Changement de l'exercice social de la Société;
3. Refonte complète des statuts de la Société, prenant en compte les résolutions précédentes; et
4. Modification de la composition du conseil de gérance de la Société.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.» en «MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.», avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier avril et se termine le trente et un mars.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 31 mars 2008.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, prenant en compte les résolutions précédentes, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, parts

4. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s).

5. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. Gérance

7. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres») et chacun comme un «Membre») répartis en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B. Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre.

Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous ses Membres présents ou représentés aux séances et sont déposés dans les livres de la Société. Des extraits seront certifiés par un Membre.

8. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

9. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B.

10. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

11. Délégation et agent du Conseil de Gérance. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de septembre.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

14. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

15. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

Et aussitôt après la refonte complète des statuts de la Société, l'Associé, représentant l'intégralité du capital social a nommé comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Frank Przygodda, directeur de sociétés, né le 28 février 1968 à Bochum (Allemagne), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Monsieur Philippe Salpetier, directeur de sociétés, né le 19 août 1970 à Libramont-Chevigny (Belgium), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- Monsieur Klaus Thalheimer, directeur de sociétés, né le 7 novembre 1962 à Darmstadt (Allemagne), demeurant à Planetenstrasse 19, D-60431 Francfort (Allemagne); et
- Monsieur Charles Lynam, directeur de sociétés, né le 26 décembre 1968 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle à Citypoint, 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Angleterre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13633. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008054070/242/464.

(080059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Springfield Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.072.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008053884/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

WB FSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.516.

In the year two thousand and eight, on twenty-eighth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WB FSG, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3974700,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New-York, USA on 26 March 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of WB FSG S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108.516, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated 7 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1088 of 25 October 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 37,000 to an amount of EUR 12,500 by the cancellation of 980 ordinary shares with a par value of EUR 25 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 37,000 (thirty-seven thousand euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 980 (nine hundred eighty) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, WB FSG, LLC holds 500 (five hundred) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

WB FSG, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, 19904, County of Kent, Delaware, USA, enregistrée à la Division of Corporation de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3974700,

ici représentée par Ms Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York, le 26 mars 2008,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée WB FSG S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.516, constituée selon acte de Maître Gérard Lecuit du 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1088 du 25 octobre 2005.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 37.000 à un montant de EUR 12.500 par voie d'annulation de 980 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 37.000 (trente-sept mille euros) à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 980 (neuf cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, WB FSG, LLC détient 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par sa mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 avril 2008, LAC/2008/13880. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054011/5770/93.

(080059671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

SILUX Letzebuenger Feier Schutz (L.F.S.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 54.895.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pateur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053883/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

WB FSG (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.366.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WB FSG S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 108.516,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 27 March 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of WB FSG (Luxembourg) S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136.366, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 679 of 19 March 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 37,000 to an amount of EUR 12,500 by the cancellation of 980 ordinary shares with a par value of EUR 25 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 37,000 (thirty-seven thousand euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 980 (nine hundred eighty) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, WB FSG S.à r.l. holds 500 (five hundred) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

WB FSG S. à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 108.516,

ici représentée par Ms Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 mars 2008,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée WB FSG (Luxembourg) S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.366, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 679 du 19 mars 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 37.000 à un montant de EUR 12.500 par voie d'annulation de 980 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 37.000 (trente-sept mille euros) à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 980 (neuf cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, WB FSG S.à r.l. détient 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 avril 2008, LAC/2008/13881. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054012/5770/93.

(080059680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

K.S.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 37, Halsbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.293.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pateur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053875/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053874/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05195. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

La Financière Syren SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053873/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05192. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Rubino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.
FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008053767/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04345. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Mondorfer Computer Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 22, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 36.618.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.
FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008053766/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04363. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.
Nordea Bank S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008053764/36/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04445. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Greengage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.369.

Les comptes annuels complétés au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2008053762/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05805. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Financial IT Systems S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.556.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Financial IT Systems S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008053760/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05812. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Vanpiperzeel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 39.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008053761/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05806. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

William International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 108.867.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/4/08.

Signature.

Référence de publication: 2008053763/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053759/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05811. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Rubino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053768/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04349. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Rubino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053769/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04353. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

CR Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.076.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053503/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.
